



**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DU CONSEIL DE L'ÉCOLE  
DOCTORALE SPI  
DU JEUDI 22 FEVRIER 2018**

La séance débute à 13h45.

**Présents :**

BENJELLOUN Mohammed, DEGRANDE Samuel, DUCHIEN Laurence, DUJARDIN Antoine, ETIEN Anne, HAPPY Henri, IDIR Nadir, DEBES Pierre, LASRI Tuami, MACAIRE Ludovic, NGUYEN Thi, OUARZAZI Najib, YOUSSEF Nicolas

**Excusés :**

GONCALVES Gilles, GUILLEMARD Franck, HEBAS Salah-Eddine, OUAFTOUH Mohammadi, PERNOD Philippe

**Absents :**

**Ordre du jour:**

Approbation du dernier compte-rendu du Conseil de l'EDSPI  
Renouvellement des DED du domaine informatique et du domaine mécanique-génie civil  
Points sur l'évaluation de l'HCERES  
Modification du règlement intérieur (compte tenu en particulier du nouvel arrêté)  
Questions diverses

**Approbation du dernier compte-rendu du Conseil de l'EDSPI**

Pour rappel, le conseil était essentiellement consacré à la campagne d'attribution des contrats doctoraux. Par rapport à la proposition votée en conseil, des évolutions sont à noter en raison des désistements et des supports supplémentaires accordés tardivement. Ceux-ci ont fait l'objet de nouveaux arbitrages au niveau des jurys de domaine et une consultation électronique du conseil a été réalisée pour l'adoption des différentes propositions.

Le compte rendu est validé par le conseil à l'unanimité.

**Renouvellement du DED du domaine informatique**

Mme Laurence Duchien est appelée à d'autres fonctions dans le cadre de l'Université de Lille. Elle sera chargée de mission 'affaires doctorales auprès du VP Recherche'.

Mme Duchien quitte également le bureau de domaine. Mr Olivier Colot, directeur de CRISAL, proposera la ou le représentant(e) à l'ED pour validation.



Mr Lasri remercie Mme Duchien pour son investissement au sein de l'EDSPI.

Dans le cadre du renouvellement du DED du domaine informatique, un appel à candidatures a donc été fait au sein du bureau du domaine informatique. Mme Duchien s'est chargée de l'organisation des élections.

Mme Laetitia Jourdan (seule candidate), Professeur des Universités à l'UDL, CRISTAL, CNU 27<sup>ème</sup> section est élue à la tête du bureau de domaine.

Mme Jourdan prendra officiellement le poste de DED en informatique le 01/04/18.

Mme Duchien accompagnera Mme Jourdan pendant quelques mois pour l'aider dans ses nouvelles fonctions.

Vote des membres du conseil à l'unanimité pour la proposition du domaine : Mme Laetitia Jourdan est donc la nouvelle DED du domaine informatique.

### **Renouvellement du DED du domaine mécanique-génie civil**

Mr Ouarzazi expose brièvement dans quel contexte se fait le renouvellement, en particulier vis-à-vis de la situation de la mécanique lilloise (le LML n'existe plus, remplacé par 3 entités).

Deux candidats à l'élection. Mr Abdelwaheb Amrouche, Professeur à l'Université d'Artois, LGCgE a été élu au sein du domaine.

Mr Amrouche prendra officiellement le poste de DED en informatique le 01/04/18.

Mr Ouarzazi apportera son soutien à Mr Amrouche dans les mois qui viennent.

Vote des membres du conseil à l'unanimité pour la proposition du domaine : Mr Abdelwaheb Amrouche est donc le nouveau DED du domaine mécanique-génie civil.

Mr Lasri présente les nouveaux membres du conseil de l'EDSPI :

Mr Jean Caron, société EURESYS à Liège

Mr Jean-Christophe Baudez, IMT/DRI

Mme Anne Etien, INRIA

Mr Nicolas Youssef, doctorant à Centrale Lille

### **Points sur l'évaluation de l'HCERES**

Calendrier vague E :

Décembre à mi juin 2018 : rédaction des dossiers d'autoévaluation par les ED

Fin mai 2018 : rencontre entre le VP recherche, VP délégués et responsables des ED

Juillet à septembre 2018 : finalisation des dossiers

10/09/18 : envoi des dossiers à la direction MEOPS

Décembre 2018 – mars 2019 : comité de visite ED

1<sup>ère</sup> action :

Autoévaluation. Deux collègues ont été contactés dans le cadre de la procédure d'auto-évaluation de l'Ecole.

Prof. El-Bay Bourennane, Université de Bourgogne, Le2i/ Dir. Adjoint ED SPIM

Prof. Alain Cazarre, Université de Toulouse, Dir. ED GEET

Ils ont répondu favorablement.

Envoi début mai du dossier d'autoévaluation

Les docteurs sont interrogés en ce moment (situation actuelle, publication).

HCERES, périodes concernées : 2012, 2013, 2014  
575 docteurs, environ 80% de réponses à ce jour.

Publications des docteurs 2013 à 2017 (interrogation des doctorants et recherche sur google scholar)  
1005 doctorants, environ 80% ont renseigné au moins 2 publications

Mr Idir propose de contacter les directeurs de thèse car après la soutenance, il arrive régulièrement que les doctorants publient des articles.

### **Modification du règlement intérieur (compte tenu en particulier du nouvel arrêté)**

#### Page 1

A été notamment précisé que le choix du DED, élu au sein du bureau de domaine, est proposé au conseil de l'ED pour validation.

La taille des bureaux de domaine est différente d'un domaine à l'autre. Les membres sont proposés par les directeurs de laboratoire.

#### Page 4

Mme Duchien propose de rajouter que c'est un comité **individuel** de suivi de thèse, au lieu de comité de suivi de thèse, car dans l'arrêté du ministère, on parle de comité individuel.

Mr Lasri précise que le caractère individuel est bien mentionné dans la note précisant les modalités du CST.

L'EDSPI maintient le CST à la fin de la 1<sup>ère</sup> année. Certaines ED le font à la fin de la 2<sup>ème</sup> année et d'autres ED le font chaque année. Cela est en particulier variable selon la taille de l'ED.

Pour l'ED SPI, un CST est obligatoire pour une inscription en 4<sup>ème</sup> année.

Mr Macaire précise que le CST est maintenant bien admis par les directeurs de thèse car cela leur permet d'identifier des problèmes. Cela a un sens pour eux.

Réinscription à l'UDL : Mr Lasri indique que pour l'instant, l'UDL n'a pas informé si les doctorants pourront toujours soutenir jusqu'en décembre sans se réinscrire.

L'inscription en 4<sup>ème</sup> année est dérogatoire donc on ne change pas la direction de la thèse et on ne rajoute pas un co-directeur pendant la quatrième année, sauf cas très exceptionnel.

Si un encadrant soutient son HDR au plus tard la 3<sup>ème</sup> année de la thèse d'un doctorant, possibilité de le rajouter en tant que co-directeur de la thèse s'il a encadré la thèse depuis le début.

#### Page 5

Les invités ne comptent pas dans les membres du jury.

Pour faire partie d'un jury, il faut être docteur. Un invité ne signe pas. Si une personne est partie prenante du financement de la thèse, elle est considérée comme membre interne.

Mme Duchien soulève le cas des jurys de cotutelles qui sont difficiles à constituer.

#### Page 7

Concernant les crédits formations doctorales (CFD), le règlement intérieur précise le nombre de crédits à obtenir durant la thèse :

60 CFD pour une thèse classique, dont au moins 20 en professionnalisation

30 CFD pour une thèse en cotutelle, sur les domaines de professionnalisation, disciplinaires et transverses

40 CFD pour une thèse CIFRE, sur les domaines disciplinaires et transverses

Si le nombre de crédits n'est pas atteint, la soutenance n'est pas autorisée.

Le règlement intérieur est validé par le conseil à l'unanimité.

### **Questions diverses**

#### Césure :

Mr Lasri informe que la césure a déjà été pratiquée à l'ED (en informatique), le problème soulevé à l'époque concernait la durée. A priori une césure de 6 mois était plutôt attendue. C'est un nouveau dispositif qui demande encore à être bien précisé. Les demandes sont traitées au cas par cas. Un problème soulevé est celui de la propriété intellectuelle.

#### Co-tutelle :

Toutes les correspondantes administratives dans les établissements ont reçu une note sur les procédures de montage d'une co-tutelle de thèse. Elles doivent vérifier si tous les éléments demandés sont fournis et corrects avant de transmettre le dossier à l'EDSPI. Les documents ne doivent pas être transmis au partenaire pour signature avant que l'EDSPI ait validé la pré-proposition.

#### Inscription :

Mr Dujardin souhaite avoir plus de renseignements sur les inscriptions, notamment si les frais d'inscription seront dus si la soutenance se tient avant décembre et si oui au prorata ? Mr Macaire informe qu'il y a eut une discussion avec le service des affaires doctorales de l'UDL. C'est l'établissement qui décidera si les frais d'inscription seront dus. L'ED attend les décisions de l'UDL. Pour l'instant, les établissements co-accrédités, rattachés à l'ED, exonèrent les doctorants des frais d'inscription si la thèse est soutenue avant mi-décembre.

#### Dossier académique :

Mr Lasri rappelle que les dossiers académiques des candidats à un doctorat doivent être vus par les DED. Le ministère a sensibilisé les ED sur l'excellence des résultats académiques pour les candidats à une thèse CIFRE.

La séance est levée à 16h30.